



C I M A

CONFERENCE INTERAFRICAINNE
DES MARCHES D'ASSURANCES

COMMISSION REGIONALE DE
CONTROLE DES ASSURANCES

DECISION N° 0032 /D/CIMA/CRCA/PDT/2022

PORTANT AGREMENT DU BUREAU DE SOUSCRIPTION
Wafa RE SA COTE D'IVOIRE
ABIDJAN (REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE)

LA COMMISSION REGIONALE DE CONTROLE DES ASSURANCES (CRCA), réunie en sa 109^e session ordinaire du 28 novembre au 03 décembre 2022 à Libreville (République Gabonaise),

Vu l'article 17 du Traité instituant une organisation intégrée de l'industrie des assurances dans les Etats africains ;

Vu les dispositions du livre VIII du code des assurances relatives aux conditions d'agrément et de contrôle de la réassurance et des entreprises de réassurance ;

Vu les pièces versées au dossier,

DECIDE :

Article 1^{er} : Le bureau de souscription Wafa RE SA Côte d'Ivoire est agréé pour participer aux traités de réassurance des filiales de Wafa Assurance Maroc dans les branches Vie (décès) et Non-vie (individuelle accidents et automobile).

Article 2 : la présente décision, qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera publiée au Bulletin Officiel de la CIMA, au Journal Officiel et/ou dans un journal d'annonces légales de la République de Côte d'Ivoire.

Fait à Libreville, le **03 DEC. 2022**

Pour la Commission
Le Président de la CRCA

Ont délibéré :

Monsieur Mamadou SY
Monsieur Valentin MAYERE-YOLONGUERE
Monsieur Issouf TRAORE
Monsieur Elvis de Monique NZEINGUED
Monsieur Abdou NOMA
Monsieur Mamadou DEME
Monsieur Koffi Masé Elom ASSIGNON
Monsieur Karim DIARASSOUBA
Monsieur François TEMPE
Monsieur Habib THIAM
Monsieur Issoufou HAROU

Mamadou SY

